



BULLETIN D'ADHÉSION FAMILIALE

1^{er} Juillet 2022/30 Juin 2023

1, Rue du Foirail - 12310 Laissac-Sévérac l'Eglise

05.65.69.60.56 – accueil@centresocial-laissagais.fr

www.centresocial-laissagais.fr

Adhésion familiale au Centre Social du Laissagais 16 €

Adulte

Adulte

Nom : _____ Nom : _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Date de naissance : _____

Portable* : _____ Portable* : _____

E-mail* : _____ E-mail* : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Téléphone fixe : _____

*Dès lors que ces champs sont renseignés, nous les privilégions pour vous communiquer toutes modifications concernant les activités et/ou actualités du Centre Social du Laissagais

Enfants / Autres personnes au foyer

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

Droit à l'image

J'autorise Je n'autorise pas

Les professionnels et bénévoles à photographier ou filmer l'ensemble des membres de ma famille dans le cadre des animations liées au Centre Social du Laissagais, dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage qu'un usage éducatif, pédagogique ou inhérent à la vie de l'association (presse, publications, réseaux sociaux (Facebook...), reportages, site internet, panneaux photos, etc...).

Fait à : Le :

Signature(s) :

Règlement par : Chèque N°.....Banque..... Espèces

Chèque ou virement à facturation

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé exclusivement par l'association du Centre Social du Laissagais pour le suivi des adhésions familiales. Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'adhésion N+3. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant l'association du Centre Social du Laissagais au 05.65.69.60.56 ou par mail accueil@centresocial-laissagais.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

INSCRIPTION 2022-2023

Activités du Centre Social du Laissagais

Voici votre fiche d'inscription pour la saison 2022-2023.

**A remettre samedi 10 septembre, à la rentrée des associations
ou la semaine suivante :**

Par mail : activites@centresocial-laissagais.fr ou à l'accueil du Centre Social.

Cette fiche doit obligatoirement être accompagnée du bulletin d'adhésion familiale et du règlement
pour l'intégralité des activités.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Un mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé au plus tard le 16 septembre 2022.

FAMILLE : _____ Portable : _____

Merci de renseigner LISIBLEMENT tous les champs

Activités souhaitées*	Nom	Prénom	Date de Naissance

*Liste des activités, horaires, lieux & tarifs au dos. Sous réserve de places disponibles à l'activité souhaitée.

Le Centre Social se réserve le droit d'annuler ou modifier l'activité si le nombre d'inscrits au 3 octobre n'est pas suffisant. Les adhérents en seront informés début octobre au plus tard.

*RAPPEL : un certificat médical de moins de trois ans est conseillé pour les activités « cardio » :
La boxe, le step et le renforcement musculaire.*

Les activités commenceront à compter du lundi 19 septembre

Commentaires :
.....
.....

IMPORTANT : En signant ce document « je suis informé(e) que le lieu des activités est susceptible d'être modifié en cours de saison. De plus, je certifie avoir lu et accepter le règlement des activités 2022/2023 qui m'a été remis ».

Date et signature (Précédé de la mention « Lu et approuvé ») :

INSCRIPTIONS 2022-2023 ACTIVITES ENFANTS

ACTIVITE	TARIF ANNUEL PAR PERSONNE	Qté	TOTAL
Danse	<input type="checkbox"/> <i>Classique 2 le lundi de 18h à 19h15 (2011 et +)</i> <input type="checkbox"/> <i>Moderne 3 le lundi de 19h15 à 20h30 (2010 et +)</i> <input type="checkbox"/> <i>Eveil 1 le mercredi de 9h30 à 10h15 (2018 à 2017)</i> <input type="checkbox"/> <i>Eveil 2 le mercredi de 10h15 à 11h00 (2017 à 2016)</i> <input type="checkbox"/> <i>Classique 1 le mercredi de 11h00 à 12h00 (2015 à 2012)</i> <input type="checkbox"/> <i>Moderne 1 le mercredi de 12h00 à 13h00 (2015 à 2013)</i> <input type="checkbox"/> <i>Moderne 2 le mercredi de 13h00 à 14h00 (2012 et 2011)</i> <input type="checkbox"/> 120€ Danse éveil <input type="checkbox"/> 160€ Danse 1h <input type="checkbox"/> 220€ Danse 1h15 <input type="checkbox"/> 130€ pour le 2 ^{ème} cours 1h <input type="checkbox"/> 150€ pour le 2 ^{ème} 1h15		
Dessin	<input type="checkbox"/> 170€ samedi de 13h30 à 14h30 (2015 et +) Centre Social Laissac		
Multisports Eveil et motricité	<input type="checkbox"/> 115€ mercredi de 14h30 à 15h30 (2016 et +) <input type="checkbox"/> 115€ mercredi de 15h30 à 16h30 (2018 à 2017) <input type="checkbox"/> 115€ mercredi de 16h30 à 17h30 (2020 à 2019)	CA	
Boxe savate	<input type="checkbox"/> 130€ lundi de 18h30 à 20h00 (à partir de 2015) Salle des fêtes Séverac l'Eg		
Piano *	<i>Le mardi après-midi, horaire à définir avec le professeur.</i> <input type="checkbox"/> 400€ (pour 30 minutes par semaine) (2016 et +)	Centre Social Laissac	
Guitare *	<i>Le mercredi après-midi, horaire à définir avec le professeur</i> <input type="checkbox"/> 430€ (pour 30 minutes par semaine) (2016 et +)	Centre Social Laissac	
ACTIVITES ADULTES			
ACTIVITE	TARIF ANNUEL PAR PERSONNE	Qté	TOTAL
Entretien corporel	<input type="checkbox"/> 115€ lundi de 17h45 à 18h45 Palmas		
Postural Ball	<input type="checkbox"/> <i>lundi de 19h à 20h</i> <input type="checkbox"/> <i>mercredi de 9h30 à 10h30</i> <input type="checkbox"/> 115€ pour un cours	Palmas	
Step / renforcement musculaire	<input type="checkbox"/> <i>Step mardi de 19h30 à 20h30</i> <input type="checkbox"/> <i>Renforcement musculaire mardi de 20h30 à 21h30</i> <input type="checkbox"/> 115€ pour un cours <input type="checkbox"/> 170€ pour les 2 cours	CA	
Gym pour tous	<input type="checkbox"/> <i>vendredi 13h30 à 14h30</i> <input type="checkbox"/> <i>vendredi 14h30 à 15h30</i> <input type="checkbox"/> 100€ pour un cours	Centre Social Laissac	
Dessin	<input type="checkbox"/> 170€ samedi de 13h30 à 14h30 Centre Social Laissac		
Guitare *	<i>Le mercredi après-midi, horaire à définir avec le professeur</i> <input type="checkbox"/> 480€ (pour 30 minutes par semaine)	Centre Social Laissac	
Piano *	<i>Le mardi après-midi, horaire à définir avec le professeur</i> <input type="checkbox"/> 500€ (pour 30 minutes par semaine)	Centre Social Laissac	
Boxe savate	<input type="checkbox"/> 130€ lundi de 18h30 à 20h00 Séverac l'Eglise		
De fil en aiguilles	<input type="checkbox"/> 25€ le mardi de 14h à 17h Centre Social Laissac		
ADHÉSION Familiale 16€ - Du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023			+ 16€
TOTAL A PAYER (chèques à l'ordre du Centre Social du Laissagais)			

Pour vos règlements par virement : IBAN : FR76 1120 6000 0500 0019 6320 088 - BIC : AGRIFRPP 812

Par virement

En espece

Encaissement des chèques mi-octobre 2022

Mode de règlement	Nom sur le chèque	Banque	N° de chèque	Montant	A encaisser le

* Sous réserve d'un nombre de place disponible.

Ce règlement est conforme aux valeurs associatives du Centre Social. Il facilite la mise en œuvre des activités de loisirs. Tout ceci dans un objectif d'équité envers les intervenants, les adhérents et les activités proposées. Il est validé par les membres du bureau de l'association Centre Social du Laissagais.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRESENTATION DES ACTIVITES DE LOISIRS

Les activités de loisirs proposées au Centre Social correspondent à un besoin de la population. Elles sont proposées dans le respect des règles liées à des utilisations de locaux collectifs, des règles de sécurité des bâtiments, des usagers et du matériel.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE

Le Centre Social du Laissagais engage un intervenant professionnel et diplômé pour les activités proposées. Toute entente doit se faire entre ces deux parties. Les adhérents ne doivent en aucun cas interférer dans la relation.

Le Centre Social se dégage de toute responsabilité en dehors des horaires des cours ou des activités proposées.

En cas de retard pour récupérer le(s) enfants(s) à la fin d'une activité, les parents s'engagent à informer le Centre Social ou l'intervenant directement (*si le Centre Social n'est pas joignable*). A défaut d'avoir été prévenus, ils ne pourront être tenus pour responsables en cas d'incident.

ARTICLE 3 : PERIODE DES ACTIVITES (2022-2023) ET CONDITIONS D'ACCUEIL

Les activités de loisirs débutent à compter du lundi 20 septembre 2022 et se termineront le vendredi 30 juin 2023 (sauf *cas particuliers comme la danse et la musique*).

Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf cas exceptionnel validé par les membres du bureau).

Pour chaque cours adultes et enfants de + 11 ans, une feuille d'émargement devra obligatoirement être signée par les adhérents. Pour les moins de 11 ans : ce sera l'intervenant qui cochera la présence de l'enfant au cours.

Le Centre Social se réserve le droit de changer le lieu des activités en cours d'année. Les adhérents en seront informés dès que possible. Ce changement de lieu ne pourra être un motif valable pour une demande de résiliation.

Les adhérents s'engagent à respecter les mesures sanitaires gouvernementales mises en place par l'association sous peine d'annulation de leurs inscriptions à l'activité.

Pour les activités qui le nécessitent, et compte tenu du contexte sanitaire, il est demandé aux adhérents de fournir leur matériel personnel. Aucun équipement personnel ne sera fourni par le Centre Social.

ARTICLE 4 : EFFECTIF ET TARIFICATION

Les effectifs sont définis à l'avance, c'est pourquoi toutes les demandes d'inscriptions peuvent ne pas être honorées. L'adhérent sera inscrit sur une liste d'attente et le Centre Social s'engage à le contacter si une personne se désiste ou si une nouvelle session est mise en place.

Le Centre Social se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits minimum n'est pas atteint, ou de réunir des plages horaires d'une même activité insuffisamment complètes. Les adhérents seront informés de cette annulation au plus tôt.

ARTICLE 5 : CERTIFICATS MEDICAUX

Pour les inscrits aux activités « cardio » : boxe, step et renforcement musculaire, il est conseillé de fournir un certificat médical. Les certificats médicaux sont valables 3 ans.

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS ET COURS D'ESSAI

Les réinscriptions ont lieu du 1^{er} au 26 août pour les inscrits de la saison précédente.

Pour les nouveaux adhérents, les inscriptions ont lieu au forum des associations, le samedi 10 septembre 2022. Et ensuite en fonction des places restantes disponibles.

L'inscription est effective à réception du dossier complet : bulletin d'adhésion familiale/fiche d'(ré)inscription/règlement de l'intégralité des activités.

Une période d'essai est proposée du 20/09/2022 au 01/10/2022, pour toute inscription déposée avant le 16 septembre. Durant cette période d'essai, il est possible d'annuler son inscription : Il est impératif d'en informer le

Centre Social par écrit jusqu'au samedi 1er octobre 2022. L'annulation est à transmettre par courrier au 1 rue du Foirail – 12310 Laissac-Séverac l'Église ou mail à : activites@centresocial-laissagais.fr. A défaut, l'activité reste due.

Pour les activités qui proposent plusieurs créneaux horaires : l'adhérent s'engage à venir à l'horaire auquel il s'est inscrit en début d'année.

ARTICLE 7 : TARIFS ET MODE DE REGLEMENT

Les règlements sont encaissés à la mi-octobre une fois les cours d'essai terminés.

Le Centre Social accepte les chèques, les espèces, les virements bancaires, les chèques vacances et les bons de certains CE.

ARTICLE 8 : INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Pour pouvoir participer aux activités, l'inscription en amont est obligatoire.

Selon l'activité, le projet en cours et si l'effectif le permet, une inscription en cours d'année reste possible jusqu'aux vacances de février 2023 inclus. Le Centre Social se réserve le droit de refuser une inscription. Si l'inscription est acceptée le paiement du tarif annuel de l'activité sera demandé pour validation définitive.

ARTICLE 9 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation en cours d'année devra être formulée par écrit et justifiée. Cette demande doit être déposée à l'accueil du Centre Social, ou transmise par courrier au 1 rue du foirail 12310 Laissac Séverac L'Église, ou par mail à : activites@centresocial-laissagais.fr.

L'adhérent sera informé dès que possible de la décision prise par les membres du bureau.

ARTICLE 10 : FIN DE CONTRAT

Ce règlement prend fin chaque saison au 1^{er} juillet.

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

Sur le bulletin d'adhésion familiale, les adhérents acceptent ou non la diffusion de leur image par le Centre Social. Dans les rapports d'activités ou documents internes, certaines images peuvent être utilisées afin de valoriser les activités du Centre Social.

ARTICLE 12 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sont transmises aux animateurs qui s'engagent à ne pas les diffuser et sont enregistrées dans un fichier informatisé exclusivement par l'association pour le suivi des adhésions familiales et des activités. Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'adhésion N+3. Les adhérents peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données en contactant l'association du Centre Social du Laissagais au 05.65.69.60.56 ou par mail accueil@centresocial-laissagais.fr. Après avoir contacté le Centre Social, et si l'adhérent estime que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

CAS PARTICULIER : COVID – MESURES SANITAIRES OBLIGATOIRES ET REGLES D'HYGIENE

Les mesures sanitaires imposées par le Centre Social sont en lien avec les mesures gouvernementales en vigueur. Elles peuvent évoluer en fonction des mesures nationales et en cours d'année. Les membres de l'association s'engagent à faire respecter ces consignes et se réservent le droit d'annuler une activité si les consignes ne sont pas appliquées.

CONTACTS AU CENTRE SOCIAL :

La direction pour la mise en œuvre de ce règlement : csrlassac@orange.fr

Les chargé(e)s d'accueil pour le suivi des listes et le contact avec les adhérents : accueil@centresocial-laissagais.fr

La comptabilité pour la facturation et l'encaissement : comptabilite@centresocial-laissagais.fr

Fait à Laissac-Séverac l'Église et mis à jour, le 01/08/2022 - Pour l'association Centre Social du Laissagais.

La Vice-Présidente, V. Pernodat